



PROJET PEDAGOGIQUE 2011 / 2012 Périscolaire

Présentation générale

L'accueil de loisirs sans hébergement existe depuis janvier 2002, Ce service est géré par la Municipalité.

Il est placé sous la responsabilité du directeur, Miguel MAGALHAES (titulaire à temps plein, Brevet d'Etat d'Educateur des Activités Pour Tous) et de son adjointe Céline QUESADA VIAL (vacataire à 32 h 00, Brevet d'Etat d'Animateur technicien de l'Education Populaire), tous les deux qualifiés et aidés à ce jour par une équipe de 3 animateurs permanents : Mme PRETIN Isabelle (titulaire à 20 h 00, BAFA), Marie Claude GERARD (vacataire à 33 h 00, BAFA) et Aurélie LOQUETOR (Contrat Unique d'Insertion à 20 h 00).

La structure accueille une trentaine d'enfants par jour de 2 ans et demi à 12 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cet effectif peut varier jusqu'à environ 50 enfants par jour.

Situé dans une partie du bâtiment de l'école maternelle du Louage Pinot, l'accueil de Loisirs dispose de 100 m² de locaux, et d'environ 3 000 m² de jardin clôturé, avec des jeux extérieurs.

L'Accueil de Loisirs est habilité par Jeunesse et Sports pour accueillir tous les jours ouvrables les enfants scolarisés jusqu'à 16 ans.

Les priorités

Vis à vis des enfants:

1. décider des animations en donnant la priorité à l'intérêt de l'enfant, jamais uniquement à celui de l'adulte.
2. garantir la sécurité physique, morale, affective et matérielle de l'enfant.
3. rendre les enfants acteurs de leurs vacances en permettant l'émergence de leurs idées sur leur vécu des vacances.
4. valoriser les temps de vie quotidienne autant que ceux des activités d'animation.
5. permettre à l'enfant la prise de responsabilités et l'accès à l'autonomie par une pédagogie adaptée à son âge.

Vis à vis de l'équipe:

1. respecter (un contrat moral tacite) pour une vie collective harmonieuse et enrichissante.
2. valoriser le travail de chacun, exploiter au mieux son potentiel, responsabiliser et autonomie.
3. faire évoluer ensemble le projet pédagogique.
5. privilégier des réunions bilans.
6. veiller au respect de l'environnement du centre, des locaux et matériel mis à disposition.

Les interdits

Pour les adultes :

- maltraiter un enfant : violence physique ou psychologique. Le licenciement serait automatique, avec un rapport à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de l'Allier et un dépôt de plainte.
- utiliser toute drogue sur l'accueil. Le licenciement serait automatique, avec un rapport à la DDCSPP de l'Allier.
- fumer en présence des enfants (intérieur, extérieur, sorties, minibus)

Les objectifs pédagogiques

Garantir, durant toute la prise en charge des enfants, leur bien-être, leur sécurité physique, affective, morale et matérielle.

Moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif

- être en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son groupe (communication enfants-animateurs et entre animateurs).
- apprendre à connaître les enfants, leurs possibilités et leurs limites.
- être à l'écoute des enfants, de leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés ou leurs particularités (famille, santé, etc.).
- proposer des activités adaptées à chaque groupe d'enfants.
- veiller à la propreté, au rangement du matériel et à l'aménagement (mobilier adapté) des lieux.
- être très vigilant sur les rapports de force dans un groupe d'enfants. Empêcher toute violence psychologique.
- respecter les valeurs (familiales, religieuses etc...) des enfants.
- favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe éducative, respect, dialogue, écoute et confiance, ainsi que dans les temps formels (réunions d'enfants, activités, etc.) ou informels (repas, etc.).
- co-éduquer avec les familles, au travers de relations constructives et conviviales à l'occasion par exemple des temps d'accueil, des sondages d'opinion, etc.

Au départ de l'enfant, l'équipe doit être en mesure de donner aux parents des informations sur le comportement, le relationnel (avec les autres enfants ou l'équipe), les activités (menées par l'enfant).

La communication avec les parents est parfois délicate, surtout en cas de difficultés : la direction est l'interlocutrice privilégiée pour régler les problèmes, ceci afin d'éviter de placer les animateurs dans des situations conflictuelles difficiles à gérer.

Favoriser l'autonomie et la responsabilisation par une pédagogie adaptée aux différents âges.

Moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif

En effet, être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul. Par ailleurs, prendre conscience de l'importance de ces gestes (exemple : l'hygiène) constitue un pas supplémentaire vers l'autonomie.

- permettre à l'enfant d'exprimer ses envies et l'accompagner dans la réalisation de ses projets (conception, réalisation et analyse).
- construire les règles de vie avec les enfants, de façon ludique et positive.

Les règles doivent être adaptées aux responsabilités de chacun, aux besoins et possibilités des enfants. L'adulte a un rôle d'accompagnateur dans la mise en place des règles de vie.

- sensibiliser fortement les enfants au respect des personnes (enfants, animateurs), mais aussi des lieux et du matériel (propreté, rangement, des jeux adaptés à son âge).

Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant, en le conduisant à découvrir et exploiter toutes ses potentialités.

Apprendre en s'amusant, c'est ce que l'Accueil de Loisirs propose d'offrir.

Moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif

- proposer des activités variées (sportives, culturelles, scientifiques ou artistiques), répondant le plus fidèlement possible aux désirs et aux besoins des enfants.
- inscrire ces activités dans une réelle dynamique de projet pour que chacun y donne du sens (enfant et animateur) et y participe avec plaisir.
- susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant et soigner par conséquent la présentation des activités (exemple : affichages, annonces théâtrales, etc.).
- permettre à l'enfant de réussir. En l'aidant à exploiter ses potentialités intellectuelles, manuelles, artistiques ou sportives, en valorisant ses efforts et ses progrès.
- aménager l'espace avec les enfants pour qu'ils se l'approprient et aient envie d'y jouer (décoration des murs, etc.).

UNE JOURNEE TYPE

07 H 30 – 08 h 15: Accueil des enfants

Les familles sont accueillies par les animateurs.

L'enregistrement sur les listes de présences doit être très rigoureux car il entraînera directement la facturation des familles.

08 H 15 : Départ

Les enfants de l'école primaire G Sand, de l'école primaire Tivoli et de l'école maternelle de sept Fons sont transportés en minibus (2) dans leurs écoles respectives. Ceux de l'école maternelle du Louage Pinot sont conduits directement sur place à pied (même local).

16 H 00 - 16 H 15 : Préparation goûter par l'équipe d'animation

Selon les saisons le goûter diffère mais la qualité est privilégiée avec un souci de prévention sur l'alimentation.

16 H 15 – 17 h 00 : Ramassage des enfants dans leurs écoles respectives.

Les enfants de toutes les écoles de la commune sont recueillis par les deux minibus et ramenés à l'accueil de loisirs. Arrivés sur place les enfants posent leur cartable, se lavent les mains et vont goûter.

17 H 00 – 18 H 30 : Temps d'accueil, d'activité et de départ.

Les enfants peuvent s'ils le souhaitent accéder gratuitement à l'aide aux devoirs, encadrée par des bénévoles.

Pour les autres, des activités leur sont proposés en fonction des saisons et ce jusqu'à l'arrivée des parents.

Une très grande surveillance de tous les enfants est impérative à ce moment en raison des allers et venues très nombreux.

Avec leur liste, les animateurs s'assurent du départ de chaque enfant, et avec la bonne personne signalée à l'accueil du matin.

Il est aussi important de vérifier que les enfants repartent bien avec leurs affaires personnelles.

En cas de problème avec un enfant, les animateurs doivent impérativement en informer les parents, la Mairie.....